

tenue sous la présidence de Monsieur BERTHON, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Plumerault, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

14 heures 40

01) DOSSIER N° 2104171 RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault

Titre de l'affaire demandent d'annuler la délibération n° CM-2021-06-015 du 17 juin 2021 de la ville de Saint-Malo portant sur la révision du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Monsieur	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Madame	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Monsieur	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	SOCIETE FIJI EN FAMILLE	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	SCI LE CLOS NEUF	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	SAS HOSTING DVPT	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Madame	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Madame	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	SCI MALOCOR	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Madame	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Monsieur	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	Madame	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
Défendeur	SAS PERRIGAULT	Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
	COMMUNE DE SAINT-MALO	CABINET D'AVOCATS COUDRAY

14 heures 40

02)	DOSSIER N° 2202102	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la délibération n° CM-2022-02-016 du 24 février 2022 par laquelle le conseil municipal de Saint-Malo abroge la délibération n° CM-2021-06-015 du 17 juin 2021 révisant le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée et approuve le nouveau règlement applicable au 25 février 2022	
Demandeur	Nom des parties SAS HOSTING DVPT SARL FIJI EN FAMILLE SCI MALOCOR SCI LE CLOS NEUF Madame Madame Madame Monsieur Madame	Représentants des parties Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour) Maître GUIRRIEC Simon (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-MALO	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
03)	DOSSIER N° 2106234	RAPPORTEUR: Monsieur Éric BERTHON
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 6 octobre 2021 du président du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français	
Demandeur	Nom des parties Madame	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	

14 heures 40

04) DOSSIER N° 2202088 RAPPORTEUR: Monsieur Éric BERTHON

Titre de l'affaire demandent d'annuler la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Ministre des Armées sur leur réclamation préalable présentée le 20 décembre 2021 et tendant à la réparation intégrale de leurs préjudices personnels en lien avec la faute commise par l'Etat

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	

14 heures 40

05) DOSSIER N° 2201353 RAPPORTEUR: Monsieur Éric BERTHON

Titre de l'affaire demandent d'annuler la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par Mme la Ministre des Armées sur la réclamation préalable des requérants, présentée le 22 novembre 2021 et tendant à la réparation intégrale de leurs préjudices personnels en lien avec la faute commise de l'Etat

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Défendeur

MINISTERE DES ARMEES

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE
ANDREU ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE
ANDREU ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE
ANDREU ASSOCIES

Arrêté le 18/09/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur BERTHON, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Plumerault, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

15 heures 00

01)	DOSSIER N° 2201213	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 12 janvier 2022 de la SA Réseau transport d'électricité (RTE) portant refus d'indemnisation pour des travaux de construction de deux lignes électriques aériennes, ligne dite de Landerneau à Poteau Rouge passant sur des parcelles situées lieudit Keryuel à Arzano	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître JACQUET Béatrice (Cour)
Défendeur	RESEAU TRANSPORT D'ELECTRICITE - RTE	MAUDET-CAMUS (Cour)
02)	DOSSIER N° 2103933	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	demandent d'annuler l'arrêté n° A/2021/0004 du 6 janvier 2021 de la ville de Pontivy portant sur l'élimination d'office d'épaves de véhicules et autres déchets sur un terrain situé au * Rue des Déportés à Stival	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
Défendeur	COMMUNE DE PONTIVY	Maître BOISSET Philippe (Cour)

Arrêté le 18/09/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur BERTHON, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Plumerault, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

15 heures 30

01)	DOSSIER N° 2103876	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	demande d'annuler la délibération du 27 mai 2021 du Conseil communautaire du Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération attribuant à la commune de Sarzeau un fonds de concours de * euros pour la construction d'un complexe sportif	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE PLOEREN	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION COMMUNE DE SARZEAU	SOCIETE D'AVOCATS AVOXA CABINET D'AVOCATS COUDRAY
02)	DOSSIER N° 2304020	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 6 juillet 2023 du directeur de l'IUT de Saint-Malo lui refusant le redoublement	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DUPONT Lucie (Cour)
Défendeur	UNIVERSITE DE RENNES IUT SAINT-MALO - UNIVERSITE DE RENNES	SELARL ARES

15 heures 30

03)

DOSSIER N° 2400255

RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision du 8 septembre 2023 du directeur des études de 2ème année de BUT R&R, département réseaux et télécommunication de l'IUT de Saint-Malo lui refusant le redoublement

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

IUT SAINT-MALO - UNIVERSITE DE RENNES

UNIVERSITE DE RENNES

Représentants des parties

Maître DUPONT Lucie (Cour)

SELARL ARES

Arrêté le 18/09/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur BERTHON, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Plumerault, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Le Vaillant, Greffière

17 heures 30

01)	DOSSIER N° 2400793	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la décision du 23 janvier 2024 par laquelle le Maire de la commune de Guipry Messac a évincé leur fils, Valentin définitivement de l'accueil méridien de la cantine municipale	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	Maître COIRIER Pauline (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC	SOCIETE D'AVOCATS SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2105268	RAPPORTEURE: Madame Fabienne Plumerault
Titre de l'affaire	demandent à être indemnisés des préjudices subis par leur fils pour non-port du masque en continu en raison de son handicap	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	Maître CUGNY-LARREY Elma (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	
Observateur	LYCEE DE L'ELORN	
03)	DOSSIER N° 2404693	RAPPORTEUR: Monsieur Éric BERTHON
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la décision du 26 juin 2024 du recteur de l'académie de Rennes refusant leur demande d'autorisation d'instruction en famille pour leur fils de 11 ans	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	Maître LUSTEAU Marie-Bénédicte
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

17 heures 30

04)

DOSSIER N° 2403308

RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin

Titre de l'affaire demande d'annuler les rejets des recours administratifs préalables du 16 mai 2024 n° 23/24-347, 348, 349 et 350 de l'académie de Rennes portant sur les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille de leurs quatre enfants

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

Arrêté le 18/09/2024

Le président du tribunal